



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 avril à 19 heures
Salle du Conseil

Présents :

Éric MARTINEZ, Corinne LOMBARD, Joël ANDRE, Marilyne MARCHETTI, Thierry VALLIN, Bertie ABOUHAB, Camille SAPPPIA

Procuration(s) :

M. Alain MEISSIREL donne pouvoir à M. Éric MARTINEZ

Patricia BIASETTI donne pouvoir à M. Joël ANDRE

Excusé(s) :

Alain MEISSIREL, Patricia BIASETTI

Absent :

Yan VAN DE ZANDE, Chantal DONNEAUD

Secrétaire de séance :

Marilyne MARCHETTI

Président de séance :

M. Éric Martinez

M. le Maire ouvre la séance du Conseil à 19h00 et constate qu'on a atteint le quorum. M. le Maire procède à la désignation du secrétaire de séance. Madame Marilyne MARCHETTI est désignée secrétaire de séance.

Accepté à l'unanimité.

1- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21/04/2026

Discussion : NEANT

Exposé des motifs :

Monsieur le Maire rappelle les délibérations votées et les discussions qui ont eu lieu lors du précédent conseil municipal du 21/04/2026.

Sur proposition de M. le Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

► APPROUVE le procès-verbal du 21/04/2026.

2- BUDGET 2026

Discussion : NEANT

Exposé des motifs :

Monsieur le Maire expose le contenu du Budget en résumant les orientations générales du budget aux membres du Conseil Municipal :

Mouvements	Dépenses	Recettes
Investissement	1 879 000.00	1 879 000.00
Fonctionnement	2 378 422.31	2 378 422.31

APPROUVE le budget tel que présenté

► **AUTORISE** à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération

3- AIDE AUX ASSOCIATIONS 2026

Discussions :

Exposé des motifs :

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal présents à la séance les demandes de subvention des associations

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à des membres présents et représenté à la séance :

► **DECIDE** de satisfaire aux demandes suivantes :

NOM	VILLE	MONTANT ATTRIBUE
ADMR	JAUSIERS	200€
POIC Pseudo Obstruction Intestinal Chronique/téléthon)	MARSEILLE	600€
AMICALE DES ANCIENS MAQUISARDS	BARCELONNETTE	100€
GSSB	BARCELONNETTE	1000€
FONDUS DE L'UBAYE	LE SAUZE	100€
RESTAURANTS DU CŒUR	CHATEAU ANOUX	100€
FONDATION DU PATRIMOINE	DIGNE LES BAINS	100€
SECOUR CATHOLIQUE	MANOSQUE	80€
ASS DES MUTILES ANCIENS COMBATANTS VALLEE DE L'UBAYE	BARCELONNETTE	150€
FNACA	BARCELONNETTE	50€
AMICALE DES POMPIERS	LA CONDAMINE	150€
AUDACCE	SAINT PONS	100€
CROIX ROUGE	BARCELONNETTE	100€
JUDO CLUB	BARCELONNETTE	100€

TOTAL / 3 230.00 €

4 - AIDE AUX FAMILLES

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal présents à la séance, que pour aider les familles dont les parents vivent à l'année et dont les enfants jusqu'à leur 16 ans effectuent une année scolaire complète en demeurant sur la commune de VAL D'ORONAYE.

De fixer la participation à :

- 200€ Pour maternelle ou primaire
- 350€ Pour collégien ou lycéen

Le règlement de cette aide sera versé aux familles à la fin de l'année scolaire.
Un certificat de scolarité et un RIB devra être remis au plus tard fin octobre.

QUESTIONS DIVERSES:

Mme Camille SAPPJA : Nous pouvons faire un bulletin municipal qui va relater les événements qui se sont passés sur la commune.

Les conseillers sont d'accord pour faire deux bulletins municipaux par an.

Clôture de la séance à 19h15

Monsieur le Maire

Le Secrétaire de séance

Éric martinez